7175 - Le règlement à appliquer à l’achat anticipé des denrées devant constituer la petite zakat

question

Question Un centre islamique en Occident procède à l’achat d’une quantité de riz par exemple dix jours avant la fête puis il déclare sa disponibilité à recueillir des musulmans des sommes à titre de petite zakat puis il l’acquitte à leur place. Il procède de la sorte, car il ne pourrait pas acheter les quantités de riz nécessaires à un jour ou deux de la fête. Quel est le règlement à appliquer ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « Il n’y a aucun mal à ce que le Centre achète des denrées par anticipation et les revend à ceux qui désirent s’en procurer pour en faire leur zakat de rupture de jeûne, quitte à l’acquitter en temps légal.